

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Eckert, Yves de Matteis, François Lefort, Ruth Bänziger, Marta Julia Macchiavelli, Didier Bonny, David Martin, Marjorie de Chastonay, Adrienne Sordet, Philippe Poget, Boris Calame, Philippe de Rougemont, Anne Bonvin Bonfanti, Claude Bocquet, Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Christina Meissner, Emmanuel Deonna, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Badia Luthi, Denis Chiaradonna

Date de dépôt : 14 mars 2022

Proposition de motion

Réalisons le potentiel photovoltaïque du canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le plan directeur de l'énergie mentionne que le potentiel d'énergie solaire (photovoltaïque) mobilisable dans le canton de Genève est de 1400 GWh/an¹ ;
- que le potentiel d'énergie solaire déjà mobilisé n'est que de 60 GWh/an représentant à peine plus de 4% du potentiel mobilisable ;
- que les technologies permettant de capter l'énergie solaire sont disponibles rapidement et compléteront avantageusement les autres principales sources d'énergie renouvelable du canton que sont l'hydrothermie et la géothermie ;
- que le mazout représente encore environ 15% de l'énergie finale consommée à Genève, alors qu'il est une source importante d'émission de gaz à effet de serre ;
- que le plan climat cantonal rappelle qu'il « est également indispensable de valoriser les toitures et les façades afin d'augmenter les productions électriques renouvelables locales »² ;

¹ Plan directeur de l'énergie 2020-2030, page 18.

² Plan climat cantonal, page 56.

- que les politiques d’incitation n’ont, pour le moment, pas déployé les effets escomptés quant à l’accélération de la mobilisation du potentiel photovoltaïque du canton de Genève ;
- que le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville vient d’édicter une obligation d’équiper tous les toits de panneaux solaires³ et⁴ ;
- qu’une plus grande part d’énergie photovoltaïque dans le mix énergétique genevois réduirait la dépendance à certains intrants et participerait aux objectifs de le décarboner à l’horizon 2030 ;
- que l’alimentation en énergies fossiles, plus particulièrement le gaz, est sujette à d’importantes hausses de tarifs que la récente crise en Ukraine a encore amplifiées ;
- qu’une production décentralisée de l’énergie permet d’en sécuriser l’approvisionnement ;
- qu’au vu des risques de pénurie d’approvisionnement électrique en Suisse, il est nécessaire de rapidement augmenter la part d’électricité produite localement ;
- que la motion 2715 votée à l’unanimité du Grand Conseil le 29 janvier 2021 demande de soutenir le développement de centrales solaires participatives,

invite le Conseil d’Etat

- à accentuer les efforts pour réaliser dans les meilleurs délais la plus grande partie du potentiel photovoltaïque cantonal ;
- à cette fin à rendre obligatoire, dans un délai de 15 ans, l’équipement de toutes les toitures qui s’y prêtent en panneaux photovoltaïques ;
- à intégrer aux conditions d’autorisation de construire une obligation de couverture partielle ou totale des façades, bien ou très bien orientées, de panneaux solaires photovoltaïques ;
- à développer des modèles de financement de ces installations, sous forme de garanties de prêts bancaires ou de financements participatifs tels que validés par la motion 2715 ;
- à développer ou à faire développer des méthodes de stockage de l’électricité permettant de couvrir le creux de production hivernale.

³ <https://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100394/000000394001.pdf>

⁴ <https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/12727845-mesure-inedite-a-baleville-qui-rend-obligatoires-les-panneaux-solaires-sur-les-toits.html>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Récemment, les médias se sont fait l'écho d'un risque de pénurie d'approvisionnement électrique en Suisse. L'instabilité des cours de certaines ressources nécessaires à la production d'énergie et la demande accrue à certaines périodes de l'année (lors des pics hivernaux) font planer un risque non négligeable sur l'approvisionnement énergétique (notamment électrique) de la Suisse et du canton de Genève. Or, ce risque pourrait aller croissant à l'avenir. Dans un entretien avec les médias, la ministre de l'énergie Simonetta Sommaruga souligne comme raisons les tensions en Ukraine⁵, des réservoirs de gaz vides et les centrales nucléaires françaises à l'arrêt plus longtemps que prévu⁶. La ministre a également appelé à développer les énergies renouvelables indigènes.

L'évolution de la consommation électrique suivra deux chemins divergents. D'une part, il existe encore un potentiel d'efficacité dans les domaines de l'industrie, du numérique ou des ménages privés, ce qui amènera globalement une baisse de la consommation. Mais, d'autre part, la transition vers l'électromobilité et le chauffage basé sur les pompes à chaleur conduira à une hausse notable. Au niveau suisse, on anticipe de passer globalement de 60 TWh aujourd'hui à environ 80 TWh à l'horizon 2050, soit une augmentation de 33%. Dans le même temps, les centrales nucléaires, qui contribuent pour environ un tiers de la production indigène, seront arrêtées progressivement selon la décision du peuple sur la stratégie énergétique 2050.

Dans une étude⁷ pilotée par Greenpeace et publiée récemment, il est rappelé que la Suisse n'a pas besoin du nucléaire ni des énergies fossiles pour assurer son approvisionnement énergétique et limiter le réchauffement climatique. L'éolien et le couplage chaleur force auront leur rôle à jouer, mais pour une contribution qui ne devrait pas excéder 10 à 15%. La clé passe

⁵ Cette déclaration a été tenue avant l'éclatement de la guerre en Ukraine ; il va sans dire que les risques sur l'approvisionnement en gaz russe ont été multipliés depuis.

⁶ <https://www.rts.ch/info/suisse/12807493-simonetta-sommaruga-veut-securiser-lapprovisionnement-electrique-de-la-suisse-des-lhiver-prochain.html>

⁷ Greenpeace, « Sécurité d'approvisionnement et protection du climat », janvier 2022.

par un développement massif de l'énergie solaire. Il s'agit, désormais, d'accélérer son déploiement dans ce que Greenpeace a appelé un « **sprint solaire** ». Il s'agit par ailleurs de la seule façon de répondre de façon crédible à l'urgence climatique.

A Genève, le potentiel d'énergie photovoltaïque mobilisable a été clairement identifié dans le plan directeur de l'énergie (1400 GWh/an). Cela représente la troisième ressource d'énergies renouvelables locales mobilisables, après l'hydrothermie et la géothermie. Or, à l'heure actuelle, le potentiel mobilisé n'est que de 60 GWh/an. L'hydrothermie est en cours de déploiement à grande échelle avec le réseau GéniLac. La géothermie de moyenne profondeur en est encore à l'état de recherche, même si les premiers résultats sont encourageants. Les technologies liées au solaire photovoltaïque ont atteint un bon niveau de maturité et peuvent être mises en œuvre rapidement. On peut d'ailleurs trouver en Europe des fabricants de panneaux de bonne qualité à des prix totalement compétitifs.

Il convient donc de donner une impulsion volontaire à ce sprint solaire en demandant à l'Etat de rendre obligatoire la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des surfaces qui s'y prêtent et ainsi d'exploiter une partie significative du potentiel solaire tel que défini dans le plan directeur de l'énergie. Des textes demandant cette obligation ont été déposés au niveau fédéral⁸ et à Bâle-Ville³. Dans ce dernier canton, une motion contraignante à ce sujet a été acceptée par le parlement en décembre 2021.

La présente motion s'appuie en bonne partie sur cette motion bâloise. Le tissu urbain de ce demi-canton est assez semblable à celui de Genève. Elle demande que l'ensemble des toitures, façades et autres surfaces qui présentent un potentiel bon à très bon soient astreintes à une obligation d'installation de panneaux photovoltaïques. Les exigences patrimoniales restent bien entendu réservées, conformément à la loi sur l'énergie.

Le concept de « toitures qui s'y prêtent » doit être compris de la façon suivante. L'orientation de la surface est tout d'abord primordiale, d'ailleurs ce paramètre est déjà compris dans le cadastre solaire. Une surface obligatoire minimale devra être définie par voie réglementaire. Les surfaces trop petites présentent en effet souvent des coûts d'installation qui ne couvrent que difficilement le prix de vente de l'énergie électrique. On pourra aussi objecter que la couverture d'un toit pourrait entrer en conflit avec la

⁸ <https://www.sses.ch/fr/motion-de-kurt-egger-pour-equiper-tous-les-toits-et-les-facades-appropriees-de-panneaux-solaires/>

mise en place d'une toiture végétalisée. Pour autant que des précautions soient prises cette crainte n'est pas fondée⁹.

Lors du débat parlementaire à Bâle-Ville, la question du financement a été soulevée par certains des partis. La réponse à cette légitime interrogation passe par plusieurs pistes. Le retour sur investissement est parfaitement raisonnable, de l'ordre de 7 à 10 ans, pour des installations qui ont des durées de vie au minimum de 25 ans. Cela est d'autant plus pertinent que des primes provenant de la Confédération et de SIG existent. Il est toutefois possible que certains propriétaires ne possèdent pas la capacité d'investissement nécessaire, c'est pourquoi la motion demande que l'Etat mette en place des modèles de financement pouvant être par exemple des prêts sans intérêts ou des garanties d'emprunt. Les possibilités de mutualisation doivent également être promues. Un propriétaire pourrait mettre ses surfaces à disposition d'un investisseur énergétique ou d'une collectivité, avec des conditions financières à définir. Les propriétaires d'un groupe de villas pourraient également investir ensemble pour équiper un ou plusieurs toits et utiliser ensemble l'électricité produite, pour autant que les obstacles techniques et administratifs à ce genre de partage ne soient pas démesurés. La motion sur les centrales solaires participatives 2715 (votée à l'unanimité par le Grand Conseil) doit donner un clair soutien à cette façon de procéder.

Par ailleurs, il est clair que la production d'énergie solaire est maximale en été et minimale en hiver. Des capacités de stockage utilisant le pompage-turbinage dans les barrages de montagne existent, mais seront probablement insuffisantes à l'avenir. La présente motion demande ainsi que des méthodes de stockage alternatives soient développées et mises en œuvre. En dehors du stockage par gravité (pompage dans les barrages ou levage de solides), on peut mentionner la production de gaz (Power-to-Gas) ou d'hydrogène.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.

⁹ <https://www.vese.ch/fr/le-photovoltaïque-et-les-toitures-vegetalisees/>